

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE DE FIXATION DES CONDITIONS D'IMPLANTATION
DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ
D'HYDRO-QUÉBEC DANS LA VILLE DE ROUYN-NORANDA

DOSSIER : R-3895-2014

RÉGISSEUR : Me MARC TURGEON, président

RENCONTRE PRÉPARATOIRE
05 JUILLET 2016

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me PIERRE R. FORTIN
procureur de la Régie;

REQUÉRANTE :

Me SIMON TURMEL (par voie téléphonique)
procureur de Hydro-Québec Distribution (HQD);

INTIMÉE :

Me LOUIS-CHARLES BÉLANGER (par voie téléphonique)
procureur de la Ville de Rouyn-Noranda;

INTERVENANTE :

Me MARC-ANDRÉ LeCHASSEUR (par voie téléphonique)
procureur de l'Union des municipalités du Québec
(UMQ).

R-3895-2014
5 juillet 2016

- 3 -

TABLE DES MATIERES

	PAGE
PRÉLIMINAIRES	4
REPRÉSENTATIONS	7

1 L'AN DEUX MILLE SEIZE (2016), ce cinquième (5e)
2 jour du mois de juillet :
3
4 PRÉLIMINAIRES
5
6 LA GREFFIÈRE :
7 Protocole d'ouverture. Rencontre préparatoire du
8 cinq (5) juillet deux mille seize (2016), dossier
9 R-3895-2014. Demande de fixation des conditions
10 d'implantation du réseau de distribution
11 d'électricité d'Hydro-Québec dans la ville de
12 Rouyn-Noranda.
13 Le régisseur désigné dans ce dossier est maître
14 Marc Turgeon.
15 Le procureur de la Régie est maître Pierre R.
16 Fortin.
17 La requérante est Hydro-Québec Distribution,
18 représentée par maître Simon Turmel, par voie
19 téléphonique.
20 L'intimée est Ville de Rouyn-Noranda, représentée
21 par maître Louis-Charles Bélanger, par voie
22 téléphonique.
23 L'intervenante est Union des municipalités du
24 Québec, représentée par maître Marc-André
25 LeChasseur, par voie téléphonique.

1 Je demanderais aux parties de bien s'identifier à
2 chacune de leurs interventions pour les fins de
3 l'enregistrement. Merci.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Bon début de journée à tous les participants à la
6 rencontre préparatoire. Juste pour un petit clin
7 d'oeil, messieurs. Il y a deux ans, nous tenions en
8 juillet, le huit (8), une rencontre préparatoire
9 pour initier le dossier. Alors, à la table, en plus
10 de notre greffière, il y a maître Fortin et
11 monsieur Michel Archambault qui est analyste au
12 dossier.

13 Dans notre correspondance du vingt (20)
14 juin dernier, la Régie vous a indiqué l'objectif
15 principal de la présente rencontre préparatoire,
16 qui est de juger s'il était opportun de maintenir
17 la suspension du dossier. Je vous rappelle les
18 conclusions recherchées lors de la demande du
19 Distributeur en mai deux mille quatorze (2014).
20 C'est dans sa demande originale.

21 ACCUEILLIR la présente demande :

22 Par décision prioritaire :

23 Il y avait différentes conclusions recherchées. Et,

24 Par décision finale :

25 FIXER les conditions d'implantation du

1 tronçon de ligne projetée par le
2 Distributeur;
3 AUTORISER le Distributeur à construire
4 le tronçon de ligne de distribution
5 d'électricité dans la ville de Rouyn-
6 Noranda conformément aux plans des
7 travaux décrits à la pièce HQD-1,
8 Document 1, feuillets 2 et 3.

9 Alors, je vous propose de fonctionner sur la
10 question qu'on vous a posée, à savoir s'il était
11 opportun de continuer la suspension. On va procéder
12 d'abord par le Distributeur avec maître Turmel;
13 ensuite, maître Bélanger pour la Ville de Rouyn-
14 Noranda; maître LeChasseur pour l'UMQ; et par la
15 suite, maître Turmel s'il juge nécessaire pourra
16 faire une réplique.

17 Si les parties me recommandaient de
18 maintenir la suspension avant de procéder au fond,
19 la Régie est disponible, je vous l'annonce déjà,
20 est disponible de vous entendre sur le fond à la
21 fin du mois d'octobre deux mille seize (2016), soit
22 les vingt-cinq (25), vingt-six (26) et vingt-sept
23 (27) octobre.

24 Est-ce que j'ai une question préliminaire à
25 régler avant de débiter?

1 Me LOUIS-CHARLES BÉLANGER :

2 Non. Moi, ça va de mon côté.

3 Me SIMON TURMEL :

4 Ça va de notre côté aussi.

5 Me MARC-ANDRÉ LeCHASSEUR :

6 Idem pour l'UMQ.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Parfait. Alors, on va débiter si vous voulez bien.

9 Maître Turmel.

10 REPRÉSENTATIONS

11 Me SIMON TURMEL :

12 Oui. Tout d'abord, bonjour, Monsieur le Président.

13 Simplement vous aviser que je suis accompagné de

14 maître François Hébert, directeur Affaires

15 réglementaires, ainsi que de madame Lise Hamel,

16 conseillère Affaires réglementaires pour le

17 Distributeur.

18 Donc, regardez, le Distributeur

19 effectivement est conscient que c'est un dossier

20 qui est... ça fait longtemps que le dossier est

21 ouvert, depuis deux mille quatorze (2014).

22 Essentiellement, le Distributeur est prêt à

23 procéder. En fait, le Distributeur est en attente

24 depuis le mois de mai justement de la position de

25 la Ville de Rouyn suite aux dernières discussions

1 qu'il y avait eu au mois de mai. Actuellement, nous
2 sommes toujours dans l'attente justement à cet
3 effet, d'un retour de la Ville de Rouyn. Donc, le
4 Distributeur est prêt à procéder pour que le
5 dossier puisse progresser le plus efficacement
6 possible.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Quand vous parlez, Maître Turmel, du mois de mai,
9 est-ce que vous parlez du mois de mai deux mille
10 seize (2016)?

11 Me SIMON TURMEL :

12 Oui, deux mille seize (2016). Deux mille seize
13 (2016). J'aurais dû effectivement préciser.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Parfait. Est-ce que ça fait le tour pour vous?

16 Me SIMON TURMEL :

17 Oui, ça fait le tour.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Parfait. Alors, on va passer, si vous le voulez
20 bien, maître Bélanger.

21 Me LOUIS-CHARLES BÉLANGER :

22 Oui, tout à fait. Bonjour tout le monde. La
23 narration des faits que fait maître Turmel est
24 conforme aux informations que j'ai de ma cliente.
25 Effectivement, les parties auraient discuté encore

1 récemment. Je n'ai pas cette date-là de mai deux
2 mille seize (2016). Mais je prends pour acquis, là,
3 qu'il s'agit bien de ce moment-là. Mes clients sont
4 tout à fait conscients également que ce dossier-là,
5 effectivement, a l'âge qu'il a, et qu'il faudra
6 bien un jour que les parties décident ou bien de
7 convenir d'une entente ou de procéder.

8 Voici, moi, la demande, le mandat qui m'est
9 transmis aujourd'hui. Les représentants de la Ville
10 de Rouyn ont eu effectivement des discussions
11 encore récentes avec les gens d'Hydro-Québec. Ce
12 que l'on vous demanderait, c'est effectivement
13 qu'il y ait toujours une suspension mais que, on me
14 dit, moi, du côté de la Ville que d'ici la mi-août
15 ou début septembre, la Ville de Rouyn sera en
16 mesure de faire connaître sa position définitive.

17 Pourquoi cette date? Bien, c'est qu'on veut
18 effectivement, je vous dirais, faire un dernier
19 tour de piste avec, d'abord à l'interne les
20 représentants de la Ville et les gens du conseil
21 municipal. Nous sommes en juillet. On me fait état
22 que, au niveau du conseil municipal notamment, il y
23 a moins de rencontres parce que c'est la période
24 estivale. On me rapporte que, déjà, en juillet,
25 l'agenda est complet et il y a plusieurs absences

1 aussi au niveau du conseil municipal. Mais qu'il y
2 a une rencontre de prévue. J'avais en tête le dix-
3 huit (18) août. Mais je regarde le calendrier, et
4 habituellement les réunions ici sont le lundi.
5 Alors, c'est sans doute le quinze (15) août qu'est
6 cette rencontre du conseil municipal. Et du côté
7 des gens de la Ville, on me dit que, à ce moment-
8 là, un rapport complet pourrait être fait à toutes
9 les personnes concernées par la décision qui
10 devrait être prise. Et à ce moment-là, la position
11 pourra être prise.

12 Considérant les dates que vous nous
13 suggérez si jamais nous devions procéder, fin
14 octobre deux mille seize (2016), bien, écoutez,
15 moi, je pense qu'on pourrait, sans retarder quoi
16 que ce soit, permettre ou déclarer que cette
17 suspension-là pourrait s'appliquer encore jusqu'à
18 peut-être... pas mi-septembre mais début septembre
19 pour que les parties fassent connaître leur
20 position à ce moment-là.

21 Si tel était le cas, j'adresse la question
22 au tribunal, si nous nous en remettons à la mi-
23 août ou début septembre, est-ce que les dates de
24 fin octobre seraient toujours disponibles?

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 En fait, je vous dirais, Maître Bélanger, dépendant
3 comment vont aller les choses. Ce que je risque de
4 faire, je vais les bloquer dans l'agenda de la
5 Régie. C'est-à-dire qu'à ce moment-là, je vais les
6 inscrire au rôle. Et je vais faire bloquer par mon
7 équipe aussi ces dates-là pour que tout le monde
8 soit disponible à ces dates-là. Parce que si j'ai
9 pris la peine... enfin, si la Régie a pris la peine
10 d'aller aux nouvelles, c'est parce que, nous, la
11 saison réglementaire, le gros de la saison
12 réglementaire part au début d'août puis va jusqu'en
13 décembre.

14 Me LOUIS-CHARLES BÉLANGER :

15 D'accord.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Alors, si je veux être certain de pouvoir livrer
18 une décision en temps opportun, et caetera, c'est
19 pour ça que... Donc, dépendant ce que les autres
20 vont nous dire, je vais vous donner des nouvelles
21 très rapidement. Mais chose certaine, c'est que,
22 possiblement, ces dates, je vais les réserver.

23 Me LOUIS-CHARLES BÉLANGER :

24 D'accord.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Est-ce que ça complète ce que vous vouliez nous
3 dire, Maître Bélanger?

4 Me LOUIS-CHARLES BÉLANGER :

5 Tout à fait.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Parfait. Merci. Maître LeChasseur, est-ce que vous
8 avez des commentaires?

9 Me MARC-ANDRÉ LeCHASSEUR :

10 Non, je n'ai pas de commentaires autrement que de
11 conclure que tout le monde, je pense, loge à la
12 même enceinte, comme on dit. Donc, je comprends
13 qu'on s'entendrait pour bloquer les dates du vingt-
14 cinq (25), vingt-six (26), vingt-sept (27) octobre
15 à l'agenda, sous réserve que la Ville de Rouyn
16 revienne prochainement avec une contre-proposition
17 et qu'il y ait confirmation ou non d'un règlement.
18 Est-ce que j'ai bien compris?

19 LE PRÉSIDENT :

20 C'est ce que j'ai compris aussi, Maître LeChasseur.

21 Me MARC-ANDRÉ LeCHASSEUR :

22 Bon. Alors, à ce moment-là, je n'ai pas de
23 commentaires particuliers.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Parfait. Merci. Maître Turmel, est-ce que vous avez

1 des commentaires additionnels en réplique?

2 Me SIMON TURMEL :

3 En fait, Monsieur le Président, nous, on est prêt à
4 procéder vingt-cinq (25), vingt-six (26), vingt-
5 sept (27). Donc, effectivement, je pense que la
6 date peut être bloquée dès maintenant. Si, entre-
7 temps, la Ville de Rouyn arrive avec sa position
8 puis ça permet de régler le dossier, bon, tant
9 mieux. Mais sinon, bien, on aura la date de fixée
10 puis ça va permettre au dossier de suivre son cours
11 puis de progresser, puis on sait vers où on s'en
12 va.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Merci. Je m'adresse aux trois, mais
15 particulièrement à la Ville et au Distributeur.
16 Bloquons les dates jusqu'à preuve du contraire
17 jusqu'à tant possiblement qu'on ait des nouvelles
18 de part ou d'autre. Maintenant, ces dates-là, je
19 prends pour acquis que... Le Distributeur, vous me
20 dites que vous êtes prêt à procéder. Donc, vous
21 n'avez pas de complément de preuve, que tout est
22 prêt. Donc, vous pourriez procéder, si c'était
23 possible, plus rapidement.

24 Maître Bélanger, je prends pour acquis
25 aussi que ça voudra dire que vous allez nous

1 confirmer qu'on va en audience au début septembre,
2 mais ça voudra dire aussi que votre preuve devra
3 être prête pour le mois d'octobre?
4 Me LOUIS-CHARLES BÉLANGER :
5 Tout à fait.
6 LE PRÉSIDENT :
7 Parfait. Moi, ce que je vais vous... Oui.
8 Me LOUIS-CHARLES BÉLANGER :
9 Oui, bien, si vous permettez.
10 LE PRÉSIDENT :
11 Je vous en prie.
12 Me LOUIS-CHARLES BÉLANGER :
13 En fait, le Distributeur va également se réserver
14 peut-être ses droits de produire un complément de
15 preuve si nécessaire mais on...
16 LE PRÉSIDENT :
17 Lors de l'audience?
18 Me LOUIS-CHARLES BÉLANGER :
19 Avant l'audience.
20 LE PRÉSIDENT :
21 Avant l'audience. Mais ce que je veux dire, c'est
22 que je ne veux pas avoir... Puis je vais être très
23 franc avec vous. On est... Il y a des notes sténo.
24 On est en public. Mais je ne voudrais pas que vous
25 m'arriviez au mois de... le quinze (15) septembre

1 me demander, me dire que les dates du mois
2 d'octobre ne sont plus valides parce que vous avez
3 besoin plus de temps pour compléter votre... Moi,
4 que vous complétiez votre preuve, je n'ai pas de
5 problème.

6 D'ailleurs, je vais vous fournir, je vais
7 vous demander probablement d'avoir tout ça au moins
8 une semaine d'avance, reçu peut-être dix jours. Je
9 vais voir avec les dates de calendrier. Et je vais
10 vous le reconfirmer. Donc, je pense qu'on s'entend
11 tous que vous êtes prêt à procéder à moins de
12 règlement ou à moins d'autre chose à partir du mois
13 de... On va avoir la décision de la Ville début
14 septembre. Moi, je vais vous fournir un calendrier
15 parce que je voudrais recevoir les choses avant
16 pour pouvoir bien ordonnancer.

17 On va réserver les trois jours. Je ne suis
18 pas certain qu'on va utiliser les trois jours, mais
19 on va les réserver pour que le calendrier, que la
20 salle, et caetera, le service de sténographe, tout
21 soit réservé. Et naturellement, Maître Bélanger,
22 j'imagine que vous allez faire ça à Montréal?

23 Me LOUIS-CHARLES BÉLANGER :

24 Oui, sans doute, oui.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Parce que je vous dirais que, pour le... Tout est
3 possible, mais je vous dirais que c'est peut-être
4 plus... En tout cas, si jamais ce n'est pas le cas,
5 j'aimerais le savoir d'avance parce que je ne me
6 prépare pas nécessairement de la même façon.

7 Me LOUIS-CHARLES BÉLANGER :

8 Oui, oui, de l'audition au fond, oui, sans doute,
9 comme il avait été prévu lorsque nous étions venus
10 plus près de procéder il y a de ça longtemps.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Oui. Parfait.

13 Me LOUIS-CHARLES BÉLANGER :

14 On s'était entendu que c'était à Montréal.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Parfait. À ce moment-là, on va vous faire parvenir,
17 je vous dirais, soit à la fin de cette semaine ou
18 au plus tard au début de la semaine prochaine
19 comment nous voyons les choses, puis qu'est-ce
20 qu'on va vous demander, puis à quelle date on va
21 vous le demander. Si jamais il y avait, vous voyez
22 que cet horaire-là vous apparaîtrait trop
23 contraignant, vous auriez juste à communiquer avec
24 nous, puis on verra, on fera de tout, comme la
25 Régie fait toujours pour accommoder les gens qui

1 sont devant nous. Ça fait le tour?

2 Me LOUIS-CHARLES BÉLANGER :

3 Moi, je prends l'engagement, sur réception, là, je
4 la transmettrai à mes gens pour qu'ils aient bien
5 conscience des échéanciers en vigueur.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Parfait. Alors, pour moi, écoutez, moi, ça fait le
8 tour de la question pour cet après-midi. Si
9 quelqu'un d'entre vous a un dernier commentaire, on
10 pourrait tous retourner à faire aussi d'autres
11 dossiers qui doivent avancer.

12 Me SIMON TURMEL :

13 Oui, oui, il y en a quelques-uns.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Maître Turmel, est-ce que ça va aller pour vous?

16 Maître Turmel?

17 Me SIMON TURMEL :

18 Oui, ça fait le tour pour le Distributeur.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Parfait. Maître LeChasseur?

21 Me MARC-ANDRÉ LeCHASSEUR :

22 C'est très bien. Je vous remercie. En ce qui nous
23 concerne, c'est parfait.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Merci à vous trois. Et vous aurez de nos nouvelles

1 au plus tard en début de semaine. Bonne fin de
2 journée.

3

4 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

5

6

7

8

9 SERMENT D'OFFICE :

10 Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,
11 certifie sous mon serment d'office, que les pages
12 qui précèdent sont et contiennent la transcription
13 exacte et fidèle des notes recueillies par moi au
14 moyen du sténomasque, le tout conformément à la
15 Loi.

16

17 ET J'AI SIGNE:

18

19

20

Sténographe officiel. 200569-7